



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 FEVRIER 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIQUE Thibaut	
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
13	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
14	MOTZ	T	CLERC Daniel	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
15	MOUXY	T	PERSON Armelle	
16	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
17	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
18	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
19	SAINT-OFFENCE	T	GELLOZ Bernard	
20	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 6 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 3 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2026
Exécutoire le : 04 FEV. 2026
Publiée / Notifiée le : 04 FEV. 2026
Visée le : 04 FEV. 2026

ADMINISTRATION GENERALE Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 3 février 2026

Le President,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 33 |
| - Présents : 23 |
| - Présents et représentés : 26 |
| - Votants : 26 |
| - Pour : 26 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 15 : Désignation du secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte : 04/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2026

Numéro de l'acte : d5749 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260203-d5749-DE

Date de décision : 03/02/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres